Casa legal

RAPPORT D'ACTIVITÉS

2023

Casa legal asbl
Rue des Tanneurs 58-62, 1000 Bruxelles
info@casalegal.be
Tel+32 (0) 2 880 57 37 +32 (0) 491 87 67 56

TABLE DES MATIÈRES

Introduction 03

Edito 05

Le projet 06

- Genèse et historique 06
- Vision et missions 07
- Valeurs 07

Bilan des activités 2023 08

- Service aux bénéficiaires 08
- Service aux professionnels 14
- Dossiers de principe 16

Les moteurs de Casa legal 17

- Une équipe interdisciplinaire 18
- Un financement hybride 21
- Un réseau vaste et solide 23
- Un lobby important 24

Perspectives 2024 25

Remerciements 26

Données administratives 27

INTRODUCTION

Le rapport d'activités 2023 de Casa Legal asbl présente un bilan détaillé de nos actions et initiatives menées tout au long de l'année écoulée. Ce document est destiné à nos membres, partenaires, donateurs et à toute personne intéressée par notre mission et nos réalisations.

Dans ce rapport, nous explorons le déploiement de nos activités principales, structurées autour de plusieurs axes : la défense juridique interdisciplinaire, le travail social intégré, le développement de notre projet pilote axé sur l'approche holistique de la prise en charge, ainsi que la promotion et la mise en œuvre de la médiation comme alternative au règlement judiciaire des conflits. Nous partageons également des statistiques clés, des témoignages, et les évolutions majeures qui ont marqué notre asbl au cours de l'année écoulée.

L'objectif de ce rapport est double : rendre compte de l'efficacité de nos actions auprès de nos soutiens et évaluer l'impact de notre travail pour les personnes que nous accompagnons. Il sert également de base pour la réflexion stratégique et la planification future, en identifiant les domaines d'amélioration et en traçant la voie à suivre pour renforcer notre impact et étendre notre portée.

En somme, ce document est une fenêtre ouverte sur le cœur de Casa Legal, offrant une vue d'ensemble de nos efforts pour défendre les droits et soutenir les personnes confrontées à des difficultés juridiques et sociales, dans le but ultime de favoriser une société plus juste et inclusive.

2023 EN QUELQUES CHIFFRES

EN PREMIÈRE LIGNE

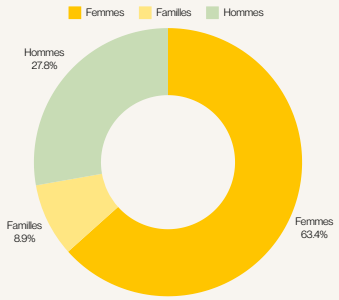

581 personnes orientées en 1ère ligne

32 nationalités différentes

20% des femmes reçues sont/ont été victimes de violences intrafamiliales et/ou conjugales

LE SAHO

70% DE FEMMES, AVEC OU SANS ENFANT(S)

370 BÉNÉFICIAIRES DONT 113 EN 2023

166 SUIVIS PSYCHO-SOCIAUX DONT 60 EN 2023

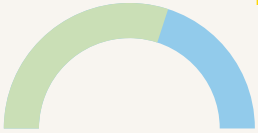

+ DE 60% SITUATIONS MULTI-MATIÈRES

ATELIERS

3 ATELIERS DE RÉFLEXION SUR LE TRAVAIL INTERDISCIPLINAIRE

1 ATELIER DE DÉCLOISONNEMENT DES PROFESSIONS

L'EQUIPE

En septembre 2023, Casa legal passe de **6 à 15** travailleuses !

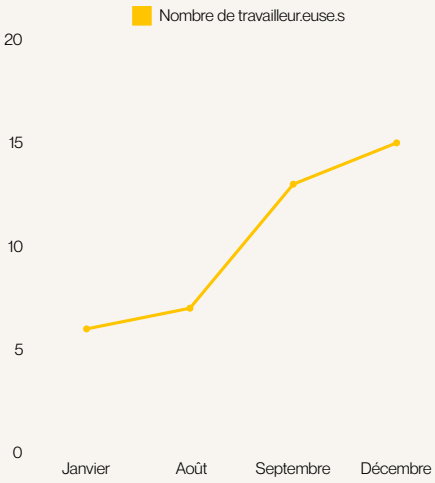

LE PROJET

GENÈSE ET HISTORIQUE

Casa legal est **le premier cabinet d'avocats interdisciplinaire constituée en ASBL. Les avocates et assistantes sociales sont des salariées de l'ASBL.**

Casa legal apporte une réponse alternative et holistique aux besoins d'une catégorie de personnes confrontées à des situations sociojuridiques complexes ne bénéficiant pas d'un accès effectif à la justice en décloisonnant des professions complémentaires dans la prise en charge de ce public. Il s'agit de rassembler les compétences juridiques et sociales **dans un même lieu** (« one-stop shop ») et permettre ainsi une collaboration interprofessionnelle bénéfique au justiciable.

Elle est née d'un constat commun, posé après plusieurs années de pratique, par quatre avocates (Katia Melis ; Margarita Hernandez-Dispaux ; Noémie Segers et Clémentine Ebert) spécialisées en droits des étrangers et en droit de la famille :

Un besoin social : de nombreux justiciables se trouvant dans une situation de précarité ne bénéficient pas d'un accès effectif à la justice. L'approche proposée par l'avocat.e « isolé.e » ne permet pas toujours à ces personnes de mobiliser adéquatement tous leurs droits.

Un besoin sociétal : souvent cloisonnée et isolée, la profession d'avocat peut engendrer surmenage et démotivation, malgré la complémentarité avec d'autres professions dans les domaines d'intervention de l'ASBL

Les avocates à l'initiative du projet, partageant la même volonté de participer à un changement social et sociétal positif, ont pensé à une **manière alternative** d'exercer le métier d'avocat.e

En innovant dans la manière d'exercer le métier – en le décloisonnant – l'ambition de Casa legal est d'améliorer la défense et l'accompagnement d'une certaine catégorie de personnes qui ne bénéficient pas d'un accès effectif à leurs droits.

Casa legal asbl, c'est une **« maison médicale » du droit,** avec comme porte d'entrée une problématique juridique, administrative ou relationnelle plutôt que médicale.

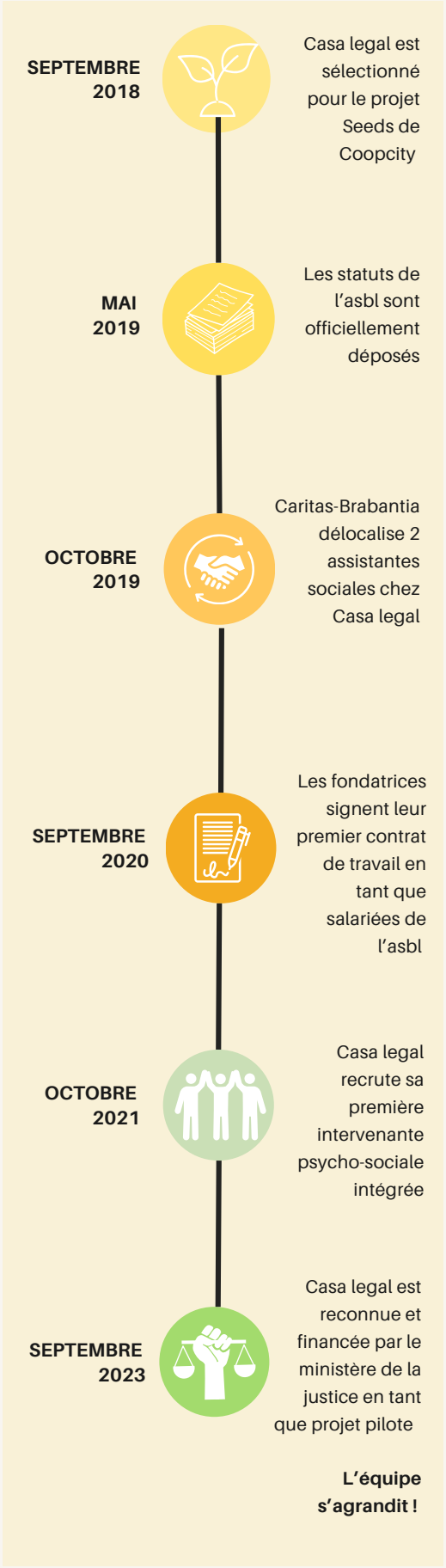

VISION ET MISSIONS

Avec les outils du droit, du plaidoyer, et des sciences humaines et sociales, Casa legal veut aider les personnes à renforcer leur pouvoir d'action face aux problèmes administratifs, juridiques, sociaux, interpersonnels et psychologiques qu'elles rencontrent, à titre individuel ou collectivement.

L'ASBL Casa legal poursuit les missions suivantes :

1. Offrir aux personnes une prise en charge holistique en proposant des services juridiques et un accompagnement social et/ou psychologique lorsqu'il est indiqué, et en constituant une équipe de défense pour la personne au sein d'un même lieu convivial, aéré, lumineux et éco-responsable ;

2. Favoriser l'approche interdisciplinaire et le travail en équipe afin de dégager des solutions transversales et cohérentes pour répondre aux problématiques posées ;

3. Encourager les modes alternatifs de résolution des conflits : (co-)médiation, droit collaboratif, négociation ;

4. Utiliser un langage clair et accessible afin d'inclure les personnes dans les différentes étapes de la résolution de leurs problèmes ;

5. Proposer des formations à destination des professionnels et des particuliers, le cas échéant en coopération avec des intervenants issus d'autres professions ;

6. Soulever les questions de principe posées à l'occasion de l'exercice de nos missions ;

7. Innover et inscrire le projet dans l'économie sociale ;

8. Créer des partenariats avec tout acteur qui partage notre vision.

VALEURS

Respect. Il se décline principalement chez Casa legal autour de la bienveillance, l'écoute active et l'empathie envers les bénéficiaires, les membres de l'équipe, et les parties prenantes.

Accessibilité. Elle se traduit par une accessibilité physique du lieu créé pour son public, mais aussi financière grâce à la transparence des tarifs, leur prévisibilité et leur adéquation aux revenus. Accessible aussi par la garantie de délais de réponse raisonnables, d'une réelle disponibilité et l'utilisation d'un langage clair.

Coopération. Au sein de l'équipe de Casa legal, le travail et la gouvernance sont coopératifs, ce qui favorise l'intelligence collective. Les intérêts généraux sont privilégiés aux intérêts personnels. La coopération implique également la qualité des échanges entre les différents acteurs du secteur.

Engagement. Les membres de Casa legal sont animés par des valeurs fortes qu'ils s'engagent à respecter en toutes circonstances. Casa legal met les compétences, le professionnalisme et les valeurs de ses membres au service de sa vision commune et de sa finalité sociale.

Liberté. L'indépendance intellectuelle est essentielle chez Casa legal. Elle va de pair avec l'autonomie de ses membres, mais aussi de ses bénéficiaires.

BILAN DES ACTIVITÉS 2023

1 SERVICE AUX BÉNÉFICIAIRES

La voie d'entrée chez Casa legal est toujours **juridique.**

C'est-à-dire que la personne qui s'adresse à Casa legal doit forcément avoir une question juridique ou être en procédure judiciaire.

Par ailleurs, l'équipe de Casa legal a des compétences juridiques limitées à certains domaines du droit.

Très logiquement, cela limite son champ d'action.

Quelles matières pratique-t-on chez Casa legal ?

- Droit de la famille ;
- Droit de la jeunesse (pour les parents) ;
- Droit des étrangers ;
- Droit pénal (victimes de violences conjugales et intrafamiliales, victimes de traite des êtres humains, victimes d'exploitation économique)
- Droit de la sécurité sociale (en combinaison avec l'une des matières principales reprises ci-dessus)

Première étape - l'accueil de la demande

Le premier contact pour nos bénéficiaires est souvent Marie, notre office manager. Principalement par téléphone, elle prend le temps d'écouter afin de correctement saisir les demandes et d'identifier les besoins spécifiques de chaque personne. Marie peut alors proposer les différents services dispensés par Casa legal :

- La permanence sociojuridique de première ligne
- Le service d'accompagnement holistique
- Le service de médiation

Si la demande n'est pas juridique ou qu'elle ne correspond pas aux matières pratiquées chez Casa legal, Marie veillera à **réorienter** la personne vers les services adéquats (avocat.e.s ou psycho-sociaux) extérieurs.

Également, si malheureusement Casa legal, en raison d'une charge de travail trop importante, n'est pas en mesure de dispenser l'un ou l'autre de services, l'équipe veillera dans tous les cas à réorienter la personne vers les services extérieurs le plus adéquats possibles.

Deuxième étape - quel(s)service(s) pour quelle(s) demande(s) ?

Première ligne sociojuridique

offre un premier conseil et une orientation initiale

Service d'accompagnement holistique

fournit un soutien global au niveau juridique et social

Service de médiation

propose des alternatives de résolution de conflits par la médiation

1. La permanence sociojuridique de première ligne

Depuis mars 2023, Casa legal assure une permanence de première ligne accessible avec et/ou sans rendez-vous les lundi et mardi toute la journée, et le jeudi après-midi (20h d'accessibilité/semaine).

Pour qui ?

Le service est accessibles à tout.e.s gratuitement. Il se veut le plus inclusif et accessible possible.

Pour quoi ?

Toute question juridique et/ou psycho-sociale, en lien avec les matières pratiquées chez Casa legal.

Action de Casa legal ?

Notre juriste de première ligne Manuelle soit :

- apportera une réponse juridique et/ou psycho-sociale ;
- réorientera vers le SAHO (cf. infra) ;
- réorientera vers les services adéquats (avocat.e.s ou psycho-sociaux) extérieurs.

Et en 2023 ?

Entre mars et décembre 2023, **581** personnes ont été orientées par la première ligne sociojuridique, majoritairement par téléphone jusqu'à l'embauche d'une juriste dédiée, permettant ensuite d'augmenter significativement le nombre de consultations en personne.

Entre septembre et décembre 2023, 67 personnes ont bénéficié d'une consultation en présentiel avec la juriste.

À partir de septembre, des outils de suivi améliorés ont été déployés, révélant notamment :

Répartition par genre (déclaré) et tranches d'âge :

Femmes : 64%
Familles : 9%
Hommes : 28%

45% du public de la première ligne a entre 25 et 35 ans, 31,5% a entre 26 et 45 ans, 8,5% a plus de 45 ans et 7% a entre 18 et 25 ans. Les 8% restants sont des familles avec enfants.

Nationalités :

Les nationalités les plus fréquemment représentées sont le Maroc, la Belgique, la RDC, et le Cameroun. Nous avons reçu des personnes ressortissantes de 32 pays différents.

Demandes/besoins :

67% des demandes concernent une problématique de droit des étrangers. Il s'agit majoritairement de personnes sans titre de séjour, ou dont le titre de séjour est précaire et menacé par un changement de situation (ex : femme d'origine étrangère victime de violences conjugales dont le titre de séjour est lié à celui de son conjoint).
25% des demandes en première ligne ont trait au droit familial (essentiellement demandes de divorce et mesures pour les enfants). Les 8% restants couvrent le droit pénal, le droit de la jeunesse et le droit administratif.
Dans 20% des cas, les personnes sollicitent notre permanence de première ligne pour une situation qui couvre au moins 2 matières du droit (la plupart du temps, le droit des étrangers et le droit de la famille).

2. Le service d'accompagnement holistique (SAHO)

Si Marie (office manager) ou Manuelle, notre juriste de première ligne identifie un besoin juridique de deuxième ligne (= l'intervention d'un.e avocat.e) et pour autant que la personne remplisse les critères ci-dessous, un rendez-vous avec un.e avocat.e lui sera proposé.

Outre l'avocat.e ou les avocat.e.s mobilisé.e.s sur la situation, un.e assistant.e social.e peut l'être également si le besoin est identifié et accepté.

Pour qui ?

Dans une optique de complémentarité à l'offre de services socio-juridiques déjà existants en Belgique, le SAHO de Casa legal s'adresse à un public cible identifié comme suit :

1. Les personnes nécessitant la mobilisation d'au moins 2 matières du droit pratiquées chez Casa legal (cf. supra) ;

1. Les personnes nécessitant la mobilisation d'au moins une (ou plusieurs) matière(s) du droit pratiquée(s) chez Casa legal **et** la mobilisation d'un volet psycho-social.

C'est précisément dans la nécessité d'une mobilisation de plusieurs compétences, dans le même temps et en bonne collaboration, que l'action de Casa legal représente une plus-value pour les bénéficiaires.

Notre public cible est majoritairement (mais pas exclusivement) composé de :

- Femmes victimes de violences conjugales avec ou sans titre de séjour, avec ou sans enfants ;
- Demandeurs/euses d'asile (première demande ou demande ultérieure) ;
- Citoyens UE sans domicile et/ou sans travail ;
- Personnes sans titre de séjour dans le cadre de demandes de séjour 9bis/9ter (situations multiples) ;
- Parents en procédure devant le tribunal de la jeunesse ;
- Travailleurs/euses migrant.e.s victimes de traite des êtres humains ou d'exploitation économique

Pour quoi ?

L'objectif de l'équipe SAHO de Casa legal va être d'apporter, au départ d'un seul et même lieu, des solutions juridiques et psycho-sociales aux situations qui nous sont soumises.

Action de Casa legal ?

Il s'agit d'offrir aux bénéficiaires un accompagnement global, c'est-à-dire la possibilité de bénéficier, au sein d'une même structure, d'un accompagnement juridique et/ou judiciaire par des avocat.e.s dans plusieurs domaines du droit et d'un accompagnement psycho-social. En réalité, les personnes que nous accompagnons sont la plupart du temps dans des situations juridiques, sociales, familiales, financières et administratives complexes et interconnectées.

Lors des entretiens juridiques de seconde ligne menées par les avocat.e.s, il est extrêmement fréquent de voir émerger des questions d'ordre sociales, médicales, administratives, qui ont souvent un impact sur la situation juridique ou administrative dans laquelle sont ces personnes.

Si la personne bénéficie d'un accompagnement social effectif en dehors de Casa legal, ce dernier est maintenu. L'avocat.e ou les avocat.e.s de Casa legal travaille.nt alors en étroite collaboration avec le(s) services psycho-social externe, dans un souci constant de complémentarité d'action.

Ce service est en place chez Casa legall depuis 2021 et soutenu par le Ministère de la justice depuis le 01.09.2023

SERVICE PUBLIC FÉDÉRAL JUSTICE

Mais très concrètement, ça donne quoi ?

Marie, l'office manager de Casa Legal reçoit un appel d'une assistante sociale d'un hôpital à Bruxelles concernant une femme hospitalisée après avoir subi de graves violences de la part de son conjoint, qui a été immédiatement arrêté.

Cette dame, mère de deux enfants et sans permis de séjour, a vu ses enfants être temporairement accueillis par la famille paternelle.

Grâce à l'intervention de Casa Legal :

- Elle obtient la garantie d'une place dans un centre famille du Samusocial grâce l'intervention d'une de nos assistante.s social.e.s
- Grâce à cet hébergement, l'avocate en droit de la famille obtient en extrême urgence une ordonnance octroyant à notre bénéficiaire l'autorité parentale exclusive et le droit de garde principal pour ses enfants.
- Accompagnée par notre équipe psycho-sociale et la police, elle va récupérer ses enfants dans sa belle-famille.
- Une de nos avocates spécialisées en droit des étrangers entame les démarches pour lui garantir un maintien de séjour. Ca fonctionne!
- Madame introduit une demande d'aide sociale, et se met en recherche d'un logement durable.

Le suivi holistique de Casa Legal a non seulement permis de sécuriser son hébergement et ses droits légaux, mais aussi d'améliorer sa situation sociale et familiale de façon significative.

Le SAHO en quelques chiffres en 2023

Entre janvier et décembre 2023, Casa legal a accueilli 113 nouveaux bénéficiaires (dont 70 bénéficiaires "principaux et 43 personnes directement impactées, telles que les enfants mineurs).

Cela élève notre total à **370** bénéficiaires actifs fin 2023, hors consultations ponctuelles et dossiers déjà clôturés.

Il est intéressant de relever que plus de 60% des situations prises en charge par Casa legal nécessitent une intervention dans plusieurs matières du droit (ex : une demande en droit des étrangers et une demande en droit de la famille).

Depuis le lancement du projet pilote en septembre 2023, nous avons travaillé sur des relevés statistiques qui nous permettront d'obtenir des données plus détaillées et pertinentes pour l'année 2024.

En outre, entre janvier et septembre 2023, **60** bénéficiaires ont été orientées vers et sont accompagnées par le service social de Casa legal.

Au 31 décembre 2023, **166** personnes (bénéficiaires "principaux" et "impactés" confondus) étaient sont activement et régulièrement accompagnés par le service social.

70 % des bénéficiaires "principales" (sans compter leurs enfants) du service psycho-social sont des femmes. Parmi celles-ci, **42** sont des femmes, belges ou de nationalité étrangère, ayant vécu ou subissant toujours des violences conjugales et/ou intrafamiliales. Ces personnes nécessitent un accompagnement spécifique dans de multiples démarches sociales et juridiques.

Nous assistons également **28** familles monoparentales et **23** bénéficiaires qui étaient sans domicile fixe à leur arrivée.

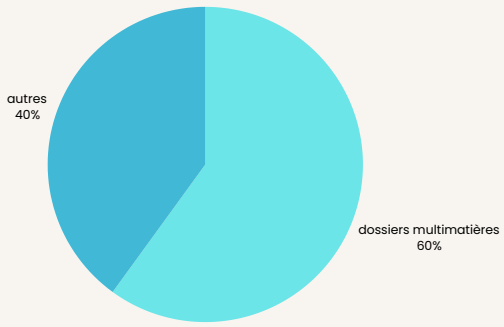

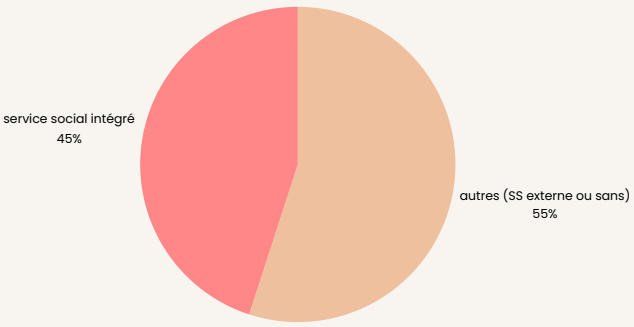

Au delà des chiffres... Focus sur le pôle “droit de la famille” en 2023

En matière familiale, les avocates de Casa legal ont majoritairement pris en charge des situations de **violences intrafamiliales** - et uniquement des femmes ont été concernées.

Cette situation a nécessité de tisser un **lien de confiance solide** avec les bénéficiaires, en multipliant les rencontres et les échanges, tout en prenant le soin d'écouter attentivement et d'expliquer clairement les enjeux. Il a également été essentiel de faire preuve de patience et d'accepter les hésitations des bénéficiaires, en reconnaissant que la prise de décision est un **processus** qui peut nécessiter du temps pour qu'elles se sentent prêtes à agir.

En 2023, le pôle « droit de la famille » a de plus en plus cherché à soumettre aux tribunaux de la théorie scientifique sur les violences conjugales, afin de **démontrer leur impact sur le contexte familial et le bien-être des enfants**.

Tout d’abord, le pôle « droit de la famille » s'est engagé activement à **faire reconnaitre les violences** conjugales **comme fondement du divorce** pour les victimes qui le souhaitaient. En théorie, les violences subies pendant le mariage ont pu servir de base au divorce en vertu de l'article 229, § 1 du Code civil. Cependant, dans la pratique, cette reconnaissance est rarement accordée. L'un des principaux obstacles résides dans la démonstration des violences conjugales, surtout en l'absence de condamnation pénale. En outre, la présomption de désunion irrémédiable, énoncée à l'article 229, § 2 et 3, pousse les juges à automatiquement fonder le divorce sur les délais légaux, une fois qu'ils ont été atteints, plutôt que sur les circonstances réelles, même si celles-ci impliquent des violences conjugales.

Ensuite, le pôle « droit de la famille » s'est attaché à mettre en lumière le fait que les violences conjugales sont une **raison légitime de remettre en question l'exercice des droits parentaux**. Les violences conjugales peuvent persister voire s'intensifier après la séparation. Souvent, elles prennent une nouvelle forme en s'exerçant à travers les enfants. Le pôle « droit de la famille » s'est efforcé de faire reconnaître par les tribunaux l'impact profond de ces violences sur les enfants, souvent sous-estimé lors des procédures de séparation et de divorce.

En outre, le pôle « droit de la famille » s'est penché sur le problème du **non-paiement des contributions alimentaires et des frais extraordinaires**, une **forme de violence économique** qui touche principalement les familles monoparentales, souvent dirigées par des femmes, et les plonge dans la précarité financière. Le pôle a exploré la stratégie juridique consistant à instaurer une provision mensuelle globalisée incluant les contributions alimentaires et les frais extraordinaires. Cette approche présente plusieurs avantages, notamment la prise en charge des frais extraordinaires par les deux parents puisque le système évite que l’un deux avance seul les dépenses et la possibilité de recourir au SECAL et à la délégation de sommes en cas de non-paiement.

Par ailleurs, le pôle « droit de la famille » a **collaboré étroitement** avec des organisations spécialisées telles que le Centre de Prévention des Violences Conjugales et Familiales (CPVCF) afin de fournir un soutien intégral et adapté aux besoins spécifiques des femmes victimes de violences. Ces femmes présentent souvent un profil psychologique marqué par une grande vulnérabilité due aux traumatismes subis. Cette collaboration a permis de **créer une approche holistique**. L'objectif étant d'offrir un environnement sécurisant permettant aux femmes de se sentir soutenues à **chaque étape** de leur parcours.

Le pôle « droit de la famille » a presque systématiquement travaillé en concertation avec le pôle « droit des étrangers » (voir ci-dessous) et le pôle « service social » (ci-dessus). Ceci afin de développer une **défense cohérente** pour ces victimes. La défense pénale de ces victimes - en tant que partie civile - a été assurée indifféremment par une avocate de ce pôle, ou du pôle « droit des étrangers ».

Pour les situations **hors violences** intra-familiales, où les parties se sont trouvées sur un pied d'égalité, l’axe a clairement été mis sur la **négociation** entre les parties concernées.

Au delà des chiffres... Focus sur le pôle “droit de la jeunesse” en 2023

En 2023 en droit de la jeunesse, les avocates de Casa legal sont intervenues pour les **parents des enfants concernés par des mesures de protection** prises par le tribunal de la jeunesse ou par le Service d’Aide à la Jeunesse. Bien que les services de Casa legal soient ouverts à tout le monde, actuellement le service ne représente, en cette matière, que des **mères**. Lesquelles sont souvent absentes de la procédure, mal, peu ou pas informées des enjeux, et **non représentées**.

Le focus a été mis sur le développement de la **collaboration avec tous les acteurs** dans ce type de situations (associations de premières ligne, Service d’Aide à la Jeunesse ; Service de Protection de la Jeunesse ; parquet ; tribunal de la jeunesse).

Ce travail – idéalement préventif en amont d’une mesure de protection – est fondamental et très chronophage. L’instauration d’un lien de confiance avec l’ensemble des acteurs précités pour (re)créer une place pour ces parents dans la vie de leurs enfants – lorsque cela est en adéquation avec l’intérêt supérieur de ceux-ci – est fondamentale également.

Dans ce cadre, le travail effectué par les avocates de Casa legal, **en concertation avec le service social** de notre structure ou le service social fonctionnel extérieur, qui entoure ces parents et rend des rapports psycho-sociaux dans le cadre de ces procédures, **porte manifestement ses fruits** et est pris en compte par l’ensemble des acteurs et notamment les tribunaux. En effet, ces rapports permettent à tous les intervenants de comprendre la situation psycho-sociale du parent et le travail effectué à ce niveau-là. Ces informations sont déterminantes pour les différents intervenants.

La disponibilité, l’écoute, un cadre clair, sont autant d’éléments que les avocates de Casa legal offrent à ces parents pour qui ces situations ont, naturellement, un impact conséquent sur leur santé mentale. Le lien de confiance avec ces bénéficiaires est indispensable et met souvent du temps à s’instaurer.

En 2024, Casa legal souhaiterait d’avantage développer une défense écrite des parents impliqués dans des “procédures jeunesse”. Il s’agit d’un point procédural important mais encore difficile à mettre en œuvre actuellement en raison du caractère majoritairement oral de la procédure mais également en raison du fait des aléas procéduraux liés à cette procédure particulière (rapports des intervenants souvent déposés tardivement ; manque d’informations aux avocat.e.s des parents sur le timing des procédures...).

Au delà des chiffres... Focus sur le pôle "droit des étrangers" de Casa legal en 2023

Les problématiques juridiques traitées par les avocates en droit des étrangers restent en 2023 plus larges que dans les autres pôles.

En réalité, toute problématique rencontrée en matière de droit au séjour **qui se combine** avec une question en droit de la famille ou en droit de la jeunesse (voir ci-dessus) sera prise en charge.

De facto, nombreuses **femmes étrangères victimes de violences intrafamiliales** ont été prise en charge, afin de sécuriser leur situation administrative, dans le cadre de

Ici aussi, les avocates ont développé en 2023 des arguments de principes fondés sur de la théorie scientifique, mais aussi sur des outils tels que Convention d'Istanbul sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, le plan d'action national de lutte contre les violences basées sur le genre (2021-2025), ou encore plus récemment la loi du 13 juillet 2023 sur la prévention et la lutte contre les féminicides.

Plusieurs bénéficiaires ont ainsi pu bénéficier de "maintiens de séjour" en raison de leur statut de victime de violence (une exception au retrait du séjour acquis sur base d'un regroupement familial étant invoquée dans ce cadre), suite au travail des avocates, ou encore de "régularisations de séjour pour motifs humanitaires" (article 9bis de la loi) pour ces motifs, lorsque des maintiens de séjour n'étaient pas possibles d'un point de vue juridique (parce que, par exemple, la victime fuit le domicile conjugal avant d'avoir pu obtenir son titre de séjour sur base du regroupement familial).

Ce travail s'est effectué en concertation le pôle "droit de la famille" (voir ci-dessous) et le pôle "service social" (ci-dessus). Ceci afin de développer une défense cohérente pour ces victimes.

Un autre profil de bénéficiaires de plus en plus pris en charge par l'asbl en 2023 sont les **citoyens de l'Union européenne en situation d'errance**, n'ayant bien souvent jamais rencontré d'avocat depuis toutes les années qu'il vivent en Belgique, faisant souvent face à des problématiques d'addiction en raison de leur situation. Ces personnes ont parfois bénéficié d'une situation régulière par le passé et ensuite perdu leur statut en même temps qu'ils sont arrivés dans la rue. Dans ce cas, il s'agit de récupérer leurs droits, en démontrant qu'ils n'ont pas quitté le territoire belge, avec tout un **travail intense de coordination avec notre service social** (ou des services externe) pour récolter tant bien que mal un maximum de preuves qu'ils n'ont pas quitté le territoire belge depuis leur radiation des registres. Mais aussi pour tenter de les réintégrer dans un **logement** (éventuellement temporaire) afin de pouvoir entamer ces démarches juridiques.

C'est également dans ce cadre d'un focus a été mis sur la question des "adresses de références" pour ce public (cf. section "dossiers de principe et plaidoyer").

Le pôle "droit des étrangers" a également pris en charge en 2023 des **situations "inextricables"** demandant une implication en termes de temps qu'un.e avocat.e pratiquant dans le cadre de l'aide juridique "classique" ne peut souvent pas se permettre de prendre (ou très exceptionnellement). Qu'il s'agisse de procédures plutôt administratives que contentieuses : en matière d'état civil, avec la complexité de faire reconnaitre ou modifier des données d'état civil avec des documents étrangers ou l'absence de ces documents ; en matière de visa humanitaire ou de regroupement familial lorsque de nombreux intervenants doivent être mobilisés en amont ou en cas de blocage pour obtenir des légalisations de documents, par exemple ; en matière de régularisation de séjour quand des personnes ou des familles ont déjà été suivies par plusieurs avocats mais sans que cela ne mène à rien à ce jour ; ou encore pour prendre en charge et trouver des solution pour des personnes inexpulsables du territoire pour différents motifs mais qui n'ont pas obtenu d'autorisation de séjour jusqu'ici, comme les personnes ayant commis des faits mais déclarées non responsables de leurs actes et placées en centre psychiatrique, ou encore des personnes apatrides, *etc*.

Des **demandeurs de protection internationale** ont également été pris en charge, lorsque notre approche hollisitique pouvait présenter une plus-value pour ces personnes : dans le cadre de nos collaborations rapprochées avec des services comme WomanDo - planning familial spécialisé dans l'accompagnement post-traumatique de femmes exilées en séjour précaire ayant fui des violences -; ou autre centre de santé mentale comme Ulysse par exemple. Cela peut également concerner des demandeurs mal défendus par le passé pour lesquels un gros travail d'information, de compréhension du vécu, de recherches, de travail en réseau, *etc*, est effectué en vue de l'introduction d'une nouvelle demande d'asile.

Il est à noter que bien souvent les avocates de ce pôle traitent également en parrallèle des **problématiques de droit de la sécurité sociale** des bénéficiaires, développant ainsi un travail avec les CPAS (en collaboration avec notre service social) mais aussi devant les tribunaux du travail afin de solliciter une aide sociale (par exemple liée à une impossibilité de retour dans le pays d'origine pour des motifs médicaux ou familiaux, même en l'absence de titre de séjour).

Au delà des chiffres… Focus sur le pôle pénal (victimes de VIF, de "traite des êtres humains" ou d'exploitation économique) de Casa legal en 2023

Durant l'année 2023, en matière pénale, les avocates de Casa legal ont accompagné des bénéficiaires **victimes de violences intrafamiliales**, conjugales et sexuelles dans le cadre d'un processus de longue durée : **en amont** de la première plainte **jusqu'au suivi des décisions** juridictionnelles.

L'accompagnement de nos bénéficiaires a systématiquement débuté par le temps consacré à l'explication de la procédure pénale en tant que telle et de ses conséquences potentielles. Selon les cas, l'accompagnement s'est poursuivi par le dépôt de la première plainte, la constitution de partie civile auprès du juge d'instruction ou auprès de la juridiction de jugement.

Les bénéficiaires concernées ont unanimement été des **femmes** se trouvant dans une situation de grande vulnérabilité qui a nécessité l'instauration d'un lien de confiance, tout en s'attachant à la déconstruction des stéréotypes et des clichés de genre. Le **lien de confiance** s'est inscrit, lui aussi sur le **long terme**, et s'est avéré incontournable pour mener les procédures à leur terme et obtenir des résultats en faveur de la reconnaissance du statut de victime.

L'accompagnement auprès des personnes a visé la **réparation du dommage matériel et psychologique** subi mais a aussi visé l'essentielle **reconstruction de l'autonomie et de la confiance** en soi. L'équipe de Casa legal a ainsi tenté de participer au processus de réparation en plaçant le récit de la **victime au centre** de la procédure, allant du dépôt de plainte à la prise de parole en salle d'audience.

En outre, le travail de l'équipe de Casa legal en 2023 s'est articulé autour de la **collaboration institutionnalisée** auprès d'autres **associations de terrain spécialisées** dans la prise en charge des victimes de VIF (notamment le CPVCF) et des sections de police spécialisées (EVA) indispensable à la compréhension de chaque situation spécifique. La collaboration avec le travailleuses et travailleurs de terrain ainsi que l'appréhension d'outils scientifiques tels que le cycle de la violence ou le contrôle coercitif sont les clés d'un accompagnement de qualité dans une procédure complexe pour nos bénéficiaires.

En 2023, l'équipe de Casa legal s'est également saisi de la défense des **victimes de traite des êtres humains** devant les cours et tribunaux. Matière complexe et chronophage, très peu de victimes de traite des êtres humains sont en pratique représentées.

S'agissant des **travailleurs étrangers sans papier**, exploités dans des conditions contraires à la dignité humaine, c'est particulièrement le cas. En effet, leur statut de travailleurs les empêche souvent d'entrer dans les conditions de l'aide juridique mais ils ne peuvent pas non plus, faute de moyens suffisants, payer des honoraires à des avocats et préfèrent ainsi renoncer à se faire représenter. Casa legal de par son statut d'asbl peut leur proposer une prise en charge adaptée.

L'accompagnement de ces personnes vise la **reconnaissance de leur statut de victime** de traite des êtres humains **mais également la réparation du dommage** matériel et psychologique et le paiement des salaires. Cette reconnaissance a également des effets sur leur situation de séjour.

La riche collaboration avec les associations nationales agrée (Surya, Pag'asa, Payoke) est ici essentielle.

Casa legal œuvre à faire reconnaitre au plus tôt le statut de victime, afin que ses bénéficiaires soient pris en charge par les associations agrées qui sont parfois frileuses à la leur reconnaitre avant qu'il n'ait été reconnu par les autorités en charge des poursuites. Mais veille également à ce que toutes les victimes - pas uniquement celles sur lesquelles l'enquête s'est focalisé- puissent bénéficier du statut que leur situation requiert.

Enfin, **la matière pénale étant transversale à de nombreux dossiers traités** (en droit de la famille, en droit des étrangers, en droit de la jeunesse), l'équipe de Casa legal, continue à renforcer ses compétences tout en développant de nouveaux outils en faveur de l'accompagnement des bénéficiaires.

Au delà des chiffres... Focus sur le service social de Casa legal en 2023

Le service social de Casa legal **s'articule et s'adapte** continuellement face **aux situations prises en charge par les avocates** en deuxième ligne.

Le service social peut être amené à intervenir dans toutes les situations qui le nécessitent. Les AS accompagnent donc des personnes dont les profils et les demandes sont très variés. Il s'agit de construire un **accompagnement sur mesure** et qui doit également constamment s'adapter, parfois se réinventer, en fonction de l'évolution de la situation personnelle des bénéficiaires.

En 2023, le service social a plus particulièrement travaillé au développement de plusieurs axes d'orientation et de prise en charge :

-**Hébergement d'urgence et accès aux maisons d'accueil** pour les femmes étrangères victimes de violences conjugales qui n'ont pas encore accès à une source de revenu propre ; dans plusieurs situations, nous avons pu négocier avec des maisons d'accueil afin de permettre à des femmes avec ou sans enfant, dont les démarches au CPAS n'étaient pas encore abouties, d'avoir accès à une place en maison d'accueil ;

-Le service social a également développé davantage son **soutien à la recherche de logement** en soutenant certains bénéficiaires dans leurs candidatures auprès d'AIS (agences immobilières sociales);

-Dans les situations qui contiennent un **volet "jeunesse" (protectionnel)**, le service social, en coordination avec les avocates, a renforcé et développé son **rôle de personne/service de confiance.** Les AS ont multiplié les échanges avec les différents services mandatés dans le cadre de situation qui sont « protectionnalisées » (CAD quand le juge de la jeunesse est saisi) dans le but de (ré)établir le lien de confiance entre le parent accompagné et ces institutions. Le service social a également développé ce rôle dans des situations pour lesquelles le juge de la jeunesse n'a pas encore été saisi. Dans ce cas, nous avons remarqué l'impact de la présence du service social sur les possibilités de rassurer les acteurs (ex : le SAJ) et éviter que le dossier ne soit protectionnalisé ;

-De manière générale, le service social a travaillé au développement de cette posture de confiance, dans le but global de **faciliter les échanges entre les bénéficiaires et certaines administrations** (tels que la commune ou le CPAS). Cette posture a toujours vocation à mettre de l'huile dans les rouages, de manière temporaire, **avec la perspective que les personnes puissent à terme être autonomes** dans leurs interactions futures avec ces institutions/organismes.

L'année 2023 également marquée par la mise en place d'une première ligne psychologique

En 2023, Casa legal a continué la réflexion et l'ouverture à d'autres professions pour rendre encore plus holistique la prise en charge offerte au sein du SAHO.

Ainsi, après avoir effectuée de nombreuses intervisions avec des psychologues pour interroger l'utilité d'offrir une prise en charge psychologique en son sein, un partenariat a été instauré avec PSY BRU (réseau BRUSTAR/Brumenta) qui permet d'offrir un accompagnement psychologique de première ligne accessible aux bénéficiaires de Casa legal au sein de ses locaux.

La philosophie de cette 1ère ligne psychologique est d'abord l'accessibilité financière et géographique, déstigmatisante, destinée à des publics vulnérables.

Le principe de l'agrément PSYBRU :

- des séances avec des psychologues de première ligne pour tous les bénéficiaires en ordre de mutuelle;
- Problématiques légères à modérées : Prévention, détection précoce, auto-soin;
- nombre limité de séances individuelles (10 à 30 pour les enfants/adolescents /8 à 28 pour les adultes)
- conditions financières : L'Inami prend en charge la majeure partie du prix des séances. Mais participation pour la séance individuelle 11e ou 4e BIM.

Concrètement, une psychologue est intervenue pour des bénéficiaires de l'asbl entrant dans les conditions d'accès et qui souhaitaient obtenir une prise en charge psychologique. Stéphanie Deville de Goyet a proposé ses services à raison d'une permanence une fois par semaine. Des prises en charge psychologiques ont été mises en place tout au long de l'année avec des bénéficiaires de l'asbl. Cette collaboration a cessé avec cette psychologue mais une nouvelle psychologue, Céline Penneman a débuté ses activités en mars 2024.

Si le binôme avocat.e/assitant.e social.e parait évident et moins complexe à mettre en place, l'ajout d'un.e psychologue semble pertinent mais soulève également de nombreux défis qu'il conviendra de relever et de nombreuses hypothèses qu'il faudra vérifier. Défi notamment en terme de secret professionnel - partagé ou non -. Pour l'heure, aucune information sur le fond des situations n'est échangée entre l'équipe du SAHO (avocats, AS) et la psychologue de première ligne, qui n'a pas non plus accès aux dossiers des bénéficiaires. L'idée étant simplement d'offrir la possibilité aux bénéficiaires qui entrent dans les conditions et qui en expriment la demande, de rencontrer une psychologue de première ligne au sein d'un lieu sécurisant pour eux car déjà familer.

3) Le service de médiation

De manière globale, Casa legal essaie particulièrement de privilégier les modes alternatifs de résolution des conflits, l'objectif étant d'aboutir à des solutions davantage réparatrices, constructives et durables.

C'est dans cette perspectives que le service de médiation de Casa legal a été inauguré en septembre 2023. Le soutien du SPF Justice a permis l'engagement de deux médiatrices agréées pour un quart temps chacune.

Casa légal compte dès lors 5 médiatrices agréées et ensemble, elles couvrent les matières civiles, commerciales, sociales, familiales et de systémique organisationnelle.

La sensibilisation aux modes alternatifs de résolution des conflits est primordiale chez Casa legal, ce qui s'est concrétisé entre autres par une information sur la médiation donnée à toute l'équipe par les médiatrices. Ces modes alternatifs sont systématiquement envisagés avant et à tout moment de la procédure contentieuse.

Pour qui ?

Pour tout le monde ! Bien que le public-cible de la médiation soit le même que celui de Casa Legal, il a été décidé de ne refuser aucune médiation, la promotion de la médiation étant perçue comme essentielle à ce stade en Belgique.

Pour quoi ?

Si la situation exposée devant elles s'y prête, notre officer manager, Marie, et Manuelle, notre juriste de première ligne, proposent systématiquement la possibilité de faire appel au service de médiation au sein de Casa legal.

Par contre, une fois pris en charge par le service de deuxième ligne, ils ne peuvent plus faire appel au service médiation et vice versa.

I faut aussi noter que la méditation est un processus volontaire, qui demande aux parties de s'y investir personnellement, un processus d'"empowerment", d'autonomisation, ce qui correspond aussi aux valeurs de l'asbl. La pluridisciplinarité au sein de l'asbl est un élément essentiel et pouvoir proposer au public cible, tous les modes alternatifs de résolution des différends nous paraît fondamental.

Action de Casa legal ?

L'asbl a pu faire le constat que la médiation n'est malheureusement pas encore assez accessible à toute une série de personnes et ce, notamment pour des raisons financières. Bien que l'assistance judiciaire puisse être demandée afin de couvrir les frais et honoraires des médiatrices et médiateurs, beaucoup de personnes (y compris les professionnels) ignorent l'existence de cette possibilité. En outre, les contrainte administratives et financières de la demande en assistance judiciaire n'incitent pas à choisir la voie de la médiation. L'asbl souhaite développer une réflexion autour de l'accessibilité du processus de médiation au public bénéficiant de l'aide juridique.

Et en 2023 ?

Le travail de départ du nouveau service a été dédié au cadrage et à l'organisation du pôle médiation au sein de Casa legal. Avant d'initier la phase de promotion et de prospection de la médiation, plusieurs questions essentielles ont dès lors été examinées.

CADRAGE ET ORGANISATION

- La médiation au sein de Casa legal : garantir l'indépendance, la neutralité et l'impartialité

Dès le lancement du service de médiation au sein de Casa legal, des discussions approfondies ont eu lieu concernant le maintien des principes d'indépendance, de neutralité et d'impartialité. Ces qualités, non seulement inscrites dans la loi mais également définies dans le code de déontologie du médiateur, ont été considérées comme indispensables pour garantir au bénéficiaire un parcours au sein de Casa legal respectueux de ces principes. Les réflexions ont abouti à la conception d'un parcours excluant tout va-et-vient entre le pôle médiation et le pôle de deuxième ligne.
Une fois, ce cadrage adopté, le service s'est attelé à concevoir les différents documents utiles pour mener à bien une médiation (affiches de communication, parcours, options, protocole, ...)

- Conditions financières

Une question cruciale a également été abordée quant à la participation financière des médiés : la décision a été prise de s'aligner sur les limites financières de l'aide juridique et de garantir ainsi aux bénéficiaires le meilleur accès possible à la médiation (voir tableau applicable sur le "dépliant Médiation" en annexe). L'application de cette participation sera évaluée au fil des médiations.

PROMOTION DE LA MEDIATION

Les activités du pôle médiation ont ensuite été centrées sur la promotion du service auprès des partenaires historiques de Casa legal. Un prospectus a été créé sur la base des réflexions précédentes, suivi de demandes de rendez-vous envoyées à plusieurs partenaires, dont certains sont déjà planifiés pour début janvier.
Une rencontre avec la Commission Fédérale de Médiation a conduit à une proposition de création d'une commission spéciale visant à promouvoir la médiation pro bono et à discuter des défis liés à ce type de médiation.

Une formation de l'équipe de Casa Legal a été organisée pour présenter le pôle médiation et transmettre des informations sur le parcours du bénéficiaire. Le pôle médiation a également participé à une matinée auprès du Comité 05 (Coordination sociale des marolles).

DEMANDES DE MÉDIATION

À ce jour (décembre 2023), quatre demandes de médiation, principalement en matière familiale, ont été recensées. Une est en cours, tandis que les trois autres n'ont pas pu débuter concrètement pour diverses raisons.
Peut-on déjà tirer des enseignements face à ces premières demandes ? Sans doute est-ce trop tôt. Cependant, le faible nombre de demandes volontaires de médiation et la difficulté à enclencher une médiation une fois les premiers renseignements donnés, confortent l'analyse générale des médiateurs : la médiation est un formidable processus de résolution amiable des conflits qui permet de désengorger les tribunaux, de développer l'apaisement, de prévenir les problèmes mais c'est un processus encore trop méconnu.

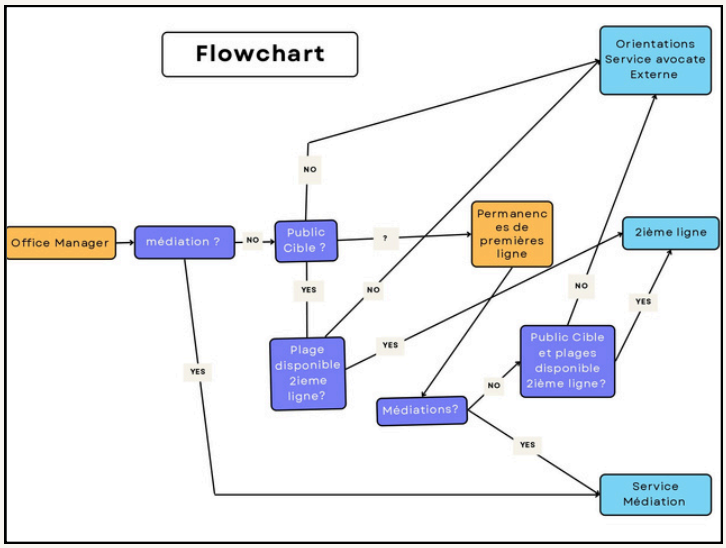

2 SERVICE AUX PROFESSIONNELS

Tout au long de l'année 2023, le service aux professionnels de Casa legal s'est davantage déployé pour répondre à la demande croissante en formations de professionnels, et au besoin partagé de décloisonnement des professions. Ce développement vise non seulement à enrichir les compétences professionnelles, mais aussi à favoriser le changement des mentalités et une compréhension mutuelle des pratiques de chaque métier.

La position unique de Casa legal, laboratoire d'innovation interdisciplinaire, permet de développer un service unique dédié aux professionnels. Ce service permet ainsi de présenter le modèle de Casa legal et ses liens étroits avec ses partenaires. Il permet également d'élaborer et dispenser des formations fondées sur l'expertise des avocates et AS de notre structure sur nos thématiques de prédilections (droit des étrangers, traite des êtres humains, violences intrafamiliales, accès aux droits).

Formations sur-mesure et interventions ad hoc

Au fil de l'année, de nombreuses formations ont été organisées pour des professionnels à la demande d'associations telles que l'asbl Droits quotidiens en droit des étrangers, la fédération des CPAS sur l'accès aux droits, la fédération des centres de planning familiaux, ou encore l'asbl l'ILOT sur le droit des étrangers.

L'asbl a également été sollicité par des écoles pour présenter son fonctionnement (Ecole HELA, Ecole assistant.e.s social.e.s de charleroi, étudiants économie sociale). Katia MELIS a également participé à des échanges entre étudiant.e.s de l'ISFSC sur des questions d'éthique et de déontologie du travail social ainsi que sur les enjeux d'interdisciplinarité.

Partenariat section EVA et ateliers de décloisonnement

Grâce à partenariat privilégié avec la section EVA de PolBru depuis 2021, Casa legal a intégré cette année le « **pôle compétence de Brusafe** » afin d'élaborer notamment les formations en matière de violences intrafamiliales à destination de la police.

En outre, les **"Ateliers de décloisonnement des professions"** ont continué à se développer en 2023 et rencontrent toujours un franc succès. Ces moments d'échanges entre professions autour d'une même problématique, co-animés et organisés par Casa legal et la section EVA de la PolBru, permettent d'enrichissir nos connaissances mutuelles de certaine problématique et de mettr en place des nouvelles synérgies pour avancer de manière constructive. Chaque année, nos équipes organisent 1 ou 2 ateliers comprenant en moyenne 40 professionnels de différentes professions.

En 2023, un atelier a été organisé sur la thématique : *« La justice pénale peut-elle répondre aux attentes de toutes les victimes ? Des alternatives existent-elles ? sont-elles souhaitables ? Le cas de la justice restauratrice. »*

A cette occasion, Casa legal cet atelier a **rassemblé** autour de la table **différents intervenants** issus du milieu policier, judiciaire (parquet, auditorat du travail), public (administration), du barreau (avocat), du milieu associatif et médical.

Outre les possibilités de réseautage offerts par ces ateliers, ces échanges de vue, entre professionnels ne partageant pas touours le même avis, permettent de dégager des idées concrètes. Ils permettent également d'approfondir certains constats partagés dans d'autres espaces. A la suite d'un atelier de décloisonnement des professions, la magistrate de référence à l'auditorat du travail de Bruxelles en matière de Traite des êtres humains a convoqué une réunion avec des responsables de la police pour se voir désigner un policier de référence dans chaque commissariat de police ;

Le lien étroit crée avec la section EVA de la police (polbru) a également été mis en avant lors de journées de formation, telles que la formation organisée par la fédération des CPAS sur les violences intrafamiliales, la conférence organisée par le FBI NA à Gand, ainsi que des participations à diverses initiatives des antennes de police locales (Police West ; Bruno, etc.)

3 DOSSIERS DE PRINCIPE ET PLAIDOYER

L'une des missions de l'asbl Casa legal consiste à **soulever les questions de principe** posées à l'occasion de l'exercice des missions de ses membres.

Dans leur pratique, les avocat.e.s de Casa legal sont effectivement régulièrement amené.e.s à soulever des questions de principe de nature à faire avancer une question juridique même au-delà du dossier concerné. C'est ce qui les amène à vouloir consacrer une partie importante de leur travail à une réflexion « méta », et ce de manière à s'inscrire à leur façon et avec leurs compétences dans la transition sociétale et environnementale, et dans l'avancement des droits humains.

À titre d'exemple, différentes décisions ont été obtenues en 2023 qui peuvent être qualifiées de décisions "de principe" :

Cour du travail - adresse de référence - citoyen.ne UE

Dans un dossier qui concerne une personne citoyenne de l'UE demandeuse d'emploi sans domicile fixe, la Cour du travail a accepté de poser une question préjudicielle à la Cour Constitutionnelle, dès lors que nous défendons que l'absence de possibilité d'obtenir une adresse de référence les concernant (les plaçant dans un cercle vicieux les empêchant de chercher un emploi à défaut d'inscription, et ce malgré leur droit automatique à être inscrit dans les registres dès la preuve de leur citoyenneté européenne), créant dans leur chef une discrimination contraire aux articles 10 et 11 de la Constitution ;

Conseil du contentieux des étrangers - personne "à charge"

Le Conseil du Contentieux des étrangers a admis que l'Etat belge devait prendre en compte d'autres éléments que le seul soutien matériel/financier du membre de famille du citoyen UE dans le cadre de l'évaluation de son caractère « à charge » (ici, l'affaire concernant un ascendant citoyen UE malade, son fils majeur lui ouvrant un droit au séjour selon nous);

Tribunal du travail - RIS - adresse de référence - droit au séjour

Le tribunal du travail a accepté, en ce qui concerne un de nos bénéficiaires SDF et radié depuis plusieurs années (ayant perdu par conséquent son titre de séjour), de distinguer le droit et la *matérialité* du titre séjour : bien que l'OE n'a pas encore statué sur la demande de réinscription, le tribunal a pris en compte les preuves de la présence en Belgique soumises pour considérer qu'il est en fait en séjour légal (n'ayant pas quitté le territoire belge depuis sa radiation) et lui a octroyer le revenu d'intégration sociale et une adresse de référence. L'état belge est en appel de ce jugement.

Tribunal de la famille - refus annulation mariage - contexte VIF

Le tribunal de la famille a rejeté la demande d'annulation de mariage introduite par l'ex-époux violent d'une de nos bénéficiaires, en reconnaissant la situation de violences psychologiques (et non uniquement physique, ce qui ne coule pas encore de source pour les juridictions) dont elle était victime, et a prononcé le divorce ;

Office des étrangers - VIF - maintien et octroi de séjour

Plusieurs décisions de maintien de séjour ou de régularisation humanitaire ont été prises pour des bénéficiaires victimes de violences, dont la situation de séjour dépendait de leur vie conjugale ;

Casa legal a également partagé son expertise, ses activités et son modèle dans des cadres politiques importants tels que la Commission justice du Parlement fédéral. L'équipe a également été sollicitée pour apporter sa contribution dans le cadre de consultations législatives et de plans d'action nationaux :

- Rédaction de commentaires sur les mesures 122 à 160 du Plan d'action national de lutte contre les violences basées sur le genre 2021-2025 ;
- Intervention suite à l'interpellation du Comité économique et social de l'Union européenne en 2023 sur l'état de droit en Belgique ;
- Intervention en qualité d'expert au sein du groupe d'expert de Conseil de l'Europe en matière de traite des êtres humains (GRETA) ;
- Intervention au parlement Bruxellois suite à une sollicitation de l'asbl Pag'asa ;
- Participation, aux côtés d'autres associations et du CPAS, à un groupe de travail organisé par les cabinets Maron et Tracht autour de l'accès aux droits.

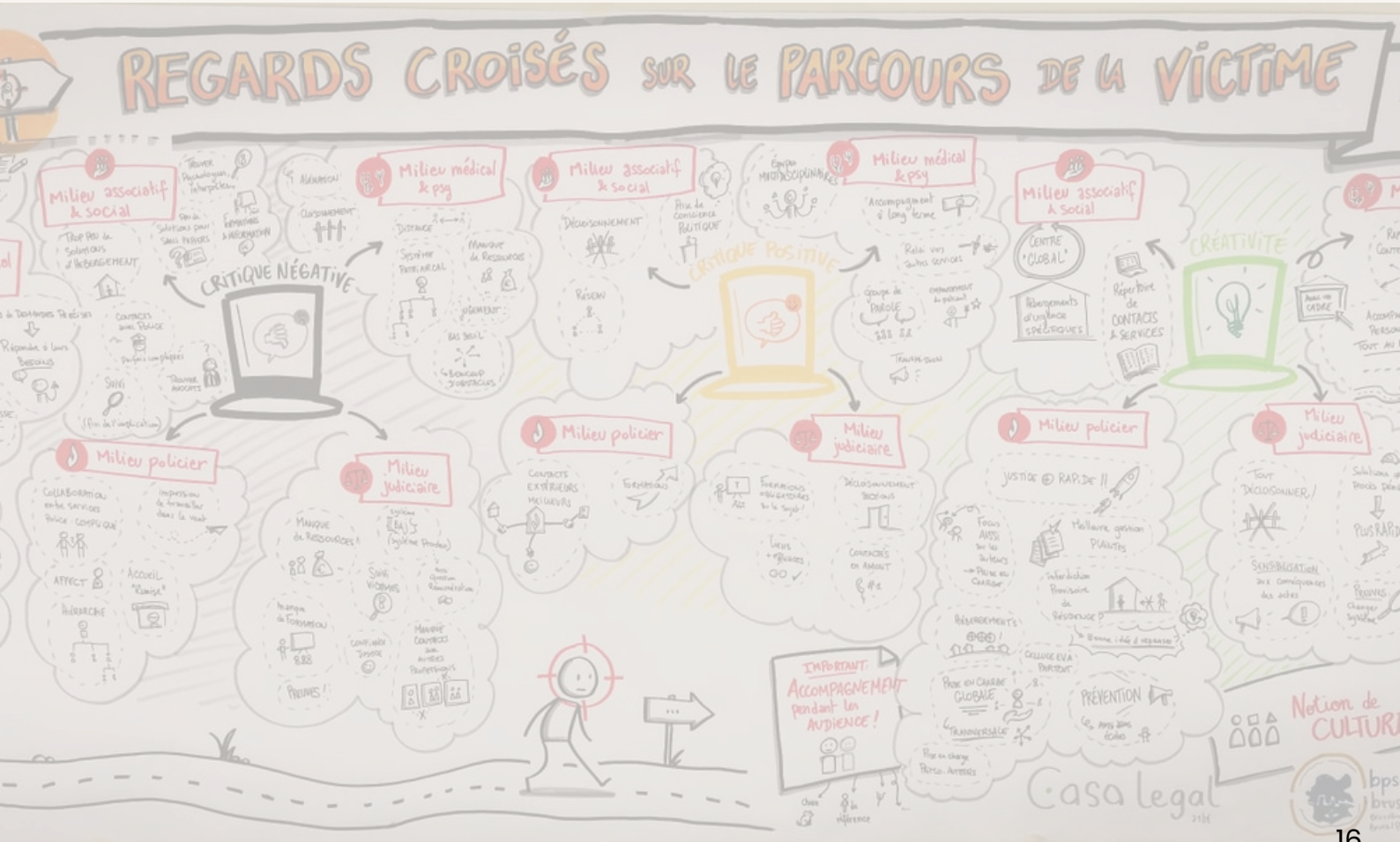

LES MOTEURS DE CASA LEGAL

1

UNE EQUIPE INTERDISCIPLINAIRE

2

UN FINANCEMENT HYBRIDE

3

UN RÉSEAU VASTE ET FORT

4

UN LOBBY IMPORTANT

UNE ÉQUIPE INTERDISCIPLINAIRE

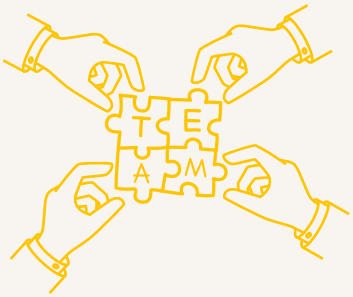

1 / Composition de l'équipe

Casa legal tire sa force de son équipe interdisciplinaire composée d'avocates, d'assistantes sociales, de juristes, de médiateurs, qui travaillent de concert pour fournir une aide holistique. Le partage de connaissances et de compétences au sein de cette équipe permet à Casa legal de répondre efficacement aux besoins variés de ses bénéficiaires, assurant ainsi une prise en charge complète et efficace.

Plusieurs changements importants ont eu lieu en 2023.

Au mois de mai 2023, Marité Duponcheel, avocate collaboratrice spécialisée en droit des étrangers et en droit familial a décidé de se réorienter professionnellement et a quitté l'asbl. Au mois de septembre 2023, Manuelle FETTWEIS, intervenante psycho-sociale au sein de l'asbl depuis 2021, a réduit son temps de travail et a pris le poste de juriste de première ligne à mi-temps au sein de l'asbl (étant initialement juriste de formation).

Au mois de septembre 2023 également, l'équipe s'est considérablement agrandie dans le cadre de la mise en place du projet pilote soutenu par le ministre de la Justice. Ce projet pilote a non seulement permis le renforcement de l'équipe d'avocates déjà présentes au sein de l'asbl mais a également permis de mettre en place un service de médiation, une première ligne juridique, un pôle social et juridique néerlandophone ainsi qu'un service d'accueil et de secrétariat.

Depuis, l'équipe de Casa legal se compose comme suit :

- **Katia MELIS :** avocate coordinatrice, membre du CAP et fondatrice de l'asbl
- **Margarita HERNANDEZ-DISPAUX :** avocate coordinatrice, membre du CAP et fondatrice de l'asbl
- **Clémentine EBERT :** avocate coordinatrice, membre du CAP et fondatrice de l'asbl
- **Noémie SEGERS :** avocate coordinatrice, membre du CAP et fondatrice de l'asbl
- **Eugénie DE NORRE :** avocate collaboratrice
- **Manuelle FETTWEIS** : juriste de première ligne
- **Clémence SAMAIN :** avocate stagiaire
- **Sarah WINDEY :** avocate stagiaire
- **Eléonore VERDUSSEN :** avocate stagiaire
- **Marie PARMENTIER :** office manager
- **Jasmijn HELSEN :** assistante sociale
- **Cristina HERNANDO SERNA** : assistante sociale
- **PASCALINE de l'ESCAILLE :** médiatrice
- **CAROLINE PERSOONS :** médiatrice
- **Hilde VAN VRECKOM :** avocate collaboratrice (depuis le mois de janvier 2024)
- **Gaëlle RAYMAECKERS :** avocate collaboratrice qui a intégré l'équipe en remplacement de Noémie Segers, en congé de maternité (depuis le mois de février 2024).

Au 31 décembre 2023, Casa legal employait 15 personnes correspondant à 8,2 ETP et 4 avocates indépendantes : 3 ETP avocates-stagiaire et 0,2 ETP.

Le partenariat « externe » avec deux assistantes sociales de Caritas Brabantia s'est par ailleurs poursuivi.
Au mois de septembre, l'une de ces deux assistantes sociales, Jasmijn HELSEN, a intégré l'équipe de Casa legal à mi-temps, tout en continuant son travail chez Caritas Brabantia l'autre moitié du temps. Susana PARAGA quant à elle, la deuxième assistante sociale de Caritas Brabantia, poursuit quant à elle son partenariat externe avec Casa legal.

2/ Gouvernance collective

Casa legal est née d'un travail de réflexion mené en intelligence collective.

Il est dès lors paru évident de travailler de manière horizontale et d'implémenter des outils de gestion collective. Le mode de gouvernance de Casa legal fait l'objet d'une attention particulière et d'une réflexion constante.

En 2023, Casa legal a donc poursuivi son travail de développement de sa gouvernance collective, avec, notamment, l'accompagnement spécialisé de l'asbl Collectiv-a. Ces ateliers en intelligence collective ont permis de : travailler sur les processus de feeback collectif et individuel ; travailler sur les processus d'entrée et de sortie des travailleurs.euses.

En outre, et grâce au soutien du Fonds Venture Philantropy (BNP Paris Fortis) géré par la Fondation Roi Baudouin, le CAP a été accomapgnée par une consultante en management et gestion d'équipe - Geneviève KAHN. Ce travail d'accompagnement a permis de créer les profils de poste pour le recrutement de l'équipe du projet pilote. Ce travail a également permis de penser et mettre en place :

- le modèle de gouvernance (sur la base d'entretiens individuels avec chaque membre de l'équipe)
- le choix d'un modèle de gestion d'équipe
- le processu d'onboarding
- la mise en place de cycle d'évaluation annuels
- la gestion du temps du travail et la priorisation des tâches

Actuellement, la structure de Casa legal est composée de 4 "organes" :

L'équipe de terrain
composée d'avocates, AS, médiatrices, juriste et office manager (décrite ci-dessus)

Le CAP
composé des 4 avocates fondatrices, qui sont déléguées par le CA à la gestion journalière de l'asbl et a vocation à prendre des décisions importantes concernant les mandats attribués, à ce stade,

Le Conseil d'Administration

En 2023, le CA était composé comme suit : les quatre avocates fondatrices, France BLANMAILLAND, Isabelle DE VIRON et Mathilde LEBOEUF

L'Assemble Générale

L'AG s'est réunie le 20 juin 2023 et a validé le rapport d'activités 2022 ainsi que les comptes annuels de l'asbl. Un des objectifs de Casa legal pour 2024 est d'augmenter le nombre de membres effectifs de l'asbl.

Qui dit gouvernance partagée dit missions et responsabilités partagées

En effet, gouverner collectivement ne signifie pas que tout le monde fait tout ni décide de tout. C'est la raison pour laquelle nous avons mis en place un système de mandats/rôles réparti au sein de l'équipe. L'objectif est de répartir le plus clairement possible l'ensemble de missions, tâches et responsabilités inhérentes à la vie de l'asbl et de l'équipe en générale.

Attention, avoir un mandat ne signifie pas que toutes les missions et tâches de ce mandat doivent être réalisées par la personne en charge du mandat en question. Il s'agit avant tout d'avoir la "charge mentale" des missions liées au mandat. Il est tout à fait possible de déléguer des tâches ou de les partager.

Exemples de mandats :

- *Mandat RH : a pour mission de gérer toutes les tâches relatives aux contrats, au paiement des salaires, aux réglementations salariales, etc ;*
- *Mandat Espacieuse : a la responsabilité de veiller à ce que les espaces de réunion et de gouvernance existent et soient respectés ;*
- *Mandat Communication : doit veiller à l'activité des réseaux sociaux de CL, coordonne la rédaction du rapport d'activités, gère les outils de création de contenu ;*

3/ Formation continue

Tout au long de l'année 2023, les membres de l'asbl ont continué à se former de manière continue (la formation continue étant une obligation pour les avocat.e.s) dans toutes les matières qu'elles pratiquent (droit des étrangers, droit de la famille, droit de la jeunesse, droit de l'aide sociale, droit pénal, modes alternatifs de résolution des conflits, travail social etc.). Cela s'est traduit par la participation à de nombreux colloques, conférences, formations, etc. traitant de thématiques en lien direct avec ces différentes matières.

À titre d'exemple, au moins un.e avocat.e de Casa legal a suivi les formations suivantes :

- Journée d'étude organisée par l'Association pour le droit des étrangers (ADDE) : retour sur les 10 ans du nouveau Code de la nationalité. ;
- Formation sur la réforme du Conseil d'Etat ;
- Formation organisée par Fem & L.A.W : Le genre fait-il double peine ? ;
- Formation sur le lien familial international : LDH & Amoureux vos papiers – tensions et bonnes pratiques;
- Formation sur l'aide sociale en séjour illégal ;
- Formation sur les éléments d'extranéité dans les procédures jeunesse : Droit de la jeunesse sous l'angle du DIP ;
- Formation sur la responsabilité du mineur et de ses parents : Du fait dommageable à l'indemnisation de la victime ;
- Formation "Back to school : droit pénal" ;
- Trois séances de formations sur les interconnexions entre le droit de la jeunesse et le droit pénal ;
- Module de base relatif aux violences sexuelles et intrafamiliales (trois journées de formation) ;
- Formation sur la procédure de remise en liberté d'un étranger placé dans un centre fermé ;
- Formation RGPD pratico-pratiques : RGPD, l'avocat et les contrats : à qui faire signer quoi ? ;
- Séance de réflexion quant aux stratégies futures du contentieux de l'accueil des demandeurs d'asile ;
- Formation sur les contrats de bail ;
- Plusieurs formations suivantes dans le cadre de la semaine de la médiation du 9 au 13 octobre 2023 (Commission M.A.R.C. de l'OBFG) ;

En outre, en 2023, Manuelle Fettweis a participé à plusieurs formations en tant qu'intervenante psychosociale dont une formation sur le logement ; une conférence sur l'autonomie et le travail social ; une conférence organisée dans le cadre du projet européen "VULNER" intitulée "*Better policies and laws to address migrant's vulnerabilities*" ainsi qu'une journée d'étude intitulée "argent/couple/monoparentalité".

L'une des assistantes sociales de Casa legal a également participé à une journée de travail organisée par Myria autour de la thématique des regroupement familiaux pour les bénéficiaires de la protection subsidiaire.

Enfin, en 2023, toute l'équipe de Casa legal a bénéficié d'une formation d'une journée sur le langage juridique clair, intitulée "Legal design" et donnée par l'association Droits quotidiens.

Notre collègue Katia MELIS, avocate spécialisée en droit des étrangers, a également dispensé des cours CAPA aux avocat.e.s stagiaires et a été examinatrice pour les demandes d'entrée dans la section étrangers du bureau d'aide juridique de Bruxelles (FR).

UN FINANCEMENT HYBRIDE

L'année 2023 a marqué un réel tournant dans l'histoire de l'asbl.

En effet, Casa legal est parvenu à convaincre plusieurs pouvoirs subsidiant de lui faire confiance sur plusieurs années garantissant davantage sa pérennité financière.

SPF JUSTICE

Après un plaidoyer intense et une négociation rapprochée avec le cabinet du Ministre de la justice, Casa legal a obtenu un arrêté royal d'octroi de subvention comme projet pilote, lui permettant de développer nos services et d'agrandir notre équipe comme cela a été décrit plus haut. Ce projet pilote devrait s'inscrire sur plusieurs années (3 à 5 ans).

> Les étapes de mise en place de ce projet sont développées dans la section "un lobby important" ci-dessous.

COCOF

L'asbl a bénéficié en 2023 d'un subside de la COCOF impulsion pour développer le projet "CLAPAM" (Casa legal ateliers pour Penser l'accompagnement multidisciplinaire).

Ainsi, 3 ateliers entre avocat.e.s/assitant.es social.es et psychologues ont pu être menées en 2023 (Février, août et décembre 2023) notamment entre avocates de Casa legal et psychologues de l'asbl WOMANDO. Au cours de ces échanges, il est apparu clairement que pour penser l'accompagnement multidisciplinaire, il était nécessaire également de tester ce travail concrètement dans des dossiers. En plus de ces ateliers au moins 5 prises en charge de bénéficiaires avocat.e.S/psychologues ont pu être testés, incluant des réunions avocat.e.s/psychologues/bénéficiaires/ AS et des accompagnements devant les juridictions.

Par ailleurs, Casa legal est sollicitée par un très grand nombre de bénéficiaires qu'elle ne peut prendre en charge soit parce qu'ils ne rentrent pas dans les critères de prises en charge, soit parce que nos services sont saturés. Il apparaissait dès lors essentiel d'offrir à tous le moins un service juridique de 1ère ligne afin de fournir les premiers conseils et des orientations adaptées le cas échéant. La COCOF a sollicité l'asbl pour dispenser une permanence socio-juridique de 1ère ligne. Un agrément a été sollicité en 22023 et obtenu pour 4 ans.

EQUAL Brussels

Casa legal a obtenu 2 soutiens pérennes :
Un subside récurrent sur 3 années pour renforcer son service d'accompagnement holistique ;
Un subside structurel sur 3 années pour développer le projet du collectif la Maison jaune incluant Casa legal, le petit vélo jaune et la maison des parents solo.

La Maison jaune a pour objectifs :

- Un accompagnement global des personnes en situation de fragilités
- Favoriser l'accès aux droits, lutter contre le non-take up
- Favoriser les les synergies et échanges de bonnes pratique entre professionnels et renforcer les fonctions du support pour dégager du temps de terrain aux équipes

Comment ?

Une structure de partage de locaux, d'échanges et de mutualisation des ressources œuvrant auprès de familles précarisées dans des domaines complémentaires : accompagnement social, psychologique, juridique, citoyen à domicile, ...

SafeBrussels

En 2021, BPS (désormais "SafeBrussels") a décidé de mobiliser le secteur associatif pour contribuer à la mise en œuvre du PGSP par le biais d'un appel à projet auquel Casa legal a répondu. BPS a élaboré le Plan Global de Sécurité et de Prévention 2021-2024 (PGSP) qui repose sur un idéal de collaboration poussée entre les différents acteurs de la sécurité et de la prévention (acteurs de terrain, institutionnels et société civile organisée).

BPS a ainsi accordé à l'asbl un subside de 18.000 euros renouvelable pendant 4 ans pour mettre en place le projet bicéphale de Casa legal assistance for Victims (CAV) afin d'organiser des workshops et atelier sur les récits de victimes en collaboration avec la cellule Emergency Victim Assistance (EVA) de la police de Bruxelles, ainsi que l'accompagnement juridique et social de cinq victimes de violences intrafamiliales et sexuelles par Casa legal. Ce subside a donc été prolongé en 2023 et le sera en principe jusqu'à 2024.

Le Projet CAV présente des intérêts tels qu'il est nécessaire d'obtenir un financement plus important pour pouvoir développer d'autres ateliers de décloissonnement mais également prendre en charge de manière holistique plus de victimes de violences intrafamiliales et sexuelles.

Bruxelles Logement

Casa legal a obtenu un financement pour développer l'accompagnement social des bénéficiaires de Casa legal et notamment afin de favoriser leur accès au logement, permettant ainsi le financement d'une partie du salaire de notre intervenante psycho-sociale.

COCOM

Casa legal a obtenu un financement de la COCOM pour renforcer son service d'accompagnement holistique.

BAJ et dossiers payants

Jusqu'à septembre 2023 (début du projet pilote avec le soutien du ministère de la justice), nous avons également bénéficiés d'indemnités dans le cadre de l'aide juridique de deuxième ligne. En outre, nous avons également "dossiers payants" pour des personnes qui n'entrent pas dans les conditions de l'aide juridique gratuite.

Soutiens privés

L'asbl a continué son travail avec des consultants grâce au Fonds Venture Philantropy de la Fondation Roi Baudouin (désormais "Impact together de BNP Parisbas Fortis). Ce financement a permis de faire appel à des consultant.e.s externes pour renforcer nos capacités structurelles en matière de ressources humaines et développer notre stratégie de recherche de financement.

Casa legal a obtenu une nouvelle fois le soutien financier de la fondation Ressurexit. Le cabinet d'avocat «ShapeLaw" s'est également engagé à soutenir l'asbl sur le long terme.

Le Fond des amis de Casa legal hébergé par la FRB permet également le versement de dons privés avec déduction fiscale. Nous avons reçues quelques donations, malgré l'absence de communication directe à ce sujet.

Enfin, application BetterApp a également sélectionné Casa legal pour obtenir des dons de particuliers qui peuvent choisir de soutenir mensuellement des projets sociétaux via une application.

Casa Legal administre les fonds à sa disposition avec une totale transparence. L'Assemblée Générale valide les comptes financiers. Les autorités de subventionnement procèdent à des vérifications fréquentes, notamment par le biais des rapports périodiques.

UN RÉSEAU VASTE ET FORT

En 2023, Casa Legal a continué de tisser son réseau en participant activement à des rencontres avec une quinzaine de projets associatifs et institutionnels, affirmant son rôle dans le soutien des populations les plus vulnérabilisées, notamment les femmes et les familles monoparentales.

Grâce au soutien de **Equal brussels**, nous avons également pu développer un tout nouveau partenariat avec deux autres associations.

Le projet **"La Maison Jaune**" est une collaboration unique entre Le petit Vélo Jaune, la Maison des parents solo et Casa legal. Notre trois asbl sont engagées pour le soutien des populations les plus vulnérabilisées, en particulier les femmes et les familles monoparentales.

Cette initiative vise à créer un espace sécurisant dans lequel les bénéficiaires peuvent trouver un accompagnement holistique adapté à leurs besoins spécifiques. La Maison Jaune incarne un modèle innovant de solidarité et d'entraide, favorisant l'échange de services, de connaissances, et le partage de ressources entre les associations membres. L'objectif est de développer ce projet au cours de l'année 2024.

Au cours de l'année, Casa Legal a également participé à plusieurs initiatives visant à renforcer l'accès aux droits et le soutien aux populations vulnérabilisées.

Notre participation à **plusieurs groupes de travail et réflexion**, tel que le GT droits-santé mentale organisé par Ulysse, les réunions des partenaires du projet Rights First, les rencontres Rézone VIF et le Comité de gestion de l'outil DPO, reflètent notre engagement en faveur d'une justice plus inclusive et accessible.

Ces collaborations nous ont permis de partager notre expertise, d'élargir notre réseau de partenaires et de contribuer efficacement à l'amélioration des services et du soutien offerts aux bénéficiaires.

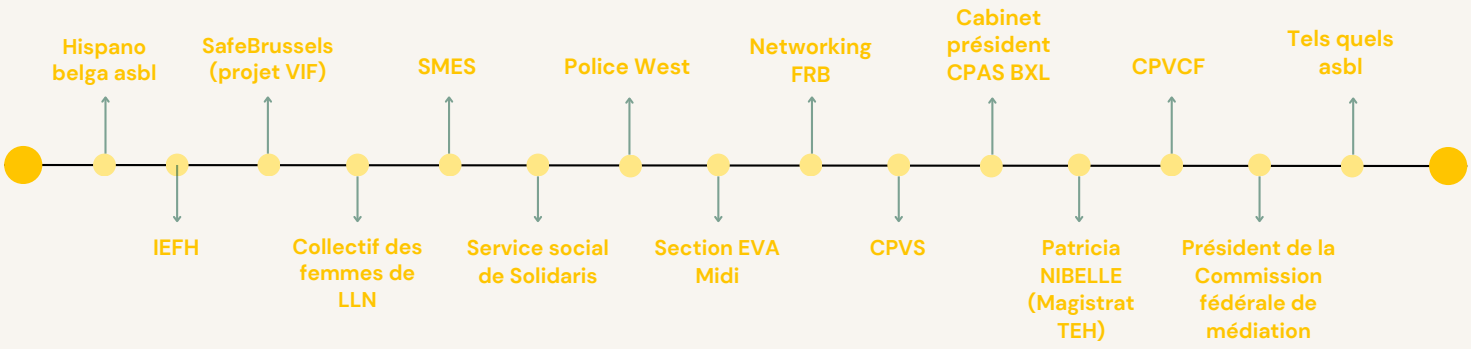

Tout au long de l'année 2023, les avocat.e.s de l'asbl Casa legal ont veillé à continuer à entretenir et à étendre **l'ancrage académique** de l'association, terreau propice à des échanges qualitatifs et à une amélioration des services proposés par l'asbl. Nous sommes notamment intervenues au Parlement bruxellois aux côtés des chercheuses Elise DERMINNE et Emmanuelle DE BOUVERIE (ULB), avec lesquelles Casa legal entretient des liens forts depuis sa création.

En outre, Margarita HERNANDEZ-DISPAUX et Marité DUPONCHEEL ont également rédigé une contribution pour la RDJP (Revue de droit judiciaire et de la preuve). Cet article, intitulé *"Violences conjugales et fuite : l'opportunité de choisir la (nouvelle) résidence habituelle de l'enfant mineur pour fonder la compétence territoriale du Tribunal de la Famille"* est paru en janvier 2023.

UN LOBBY IMPORTANT

Les années 2022 et 2023 ont été marquées par un important travail de lobby auprès de nos instances politiques, en vue de promouvoir notre nouveau modèle de prise en charge des justiciables les plus précarisés pour un meilleur accès à la justice pour tous :

- Mention de Casa legal dans l'ouvrage « Pauvreté et justice en Belgique, 2022 » suite au colloque organisé sur le sujet par le SPF Justice ;
- Proposition de Résolution du PS à la chambre des représentants de Belgique, du 29 mars 2022 qui mentionne précisément CASA legal ;
- Invitation de la Commission justice du Parlement fédéral (24.01.2023). ont été auditionnées dans le cadre de l'examen d'une proposition de résolution, déposée par le parti socialiste, « *visant à garantir de manière effective le droit d'accès à la Justice par la création de cabinets multidisciplinaires composés d'avocats salariés et par la revalorisation de la rémunération et une révision des conditions de rémunération des avocats pratiquant l'aide juridique de deuxième ligne* » ;
- Question parlementaire de Vanessa Matz (Les Engagés) au Ministre de la Justice du 25 mai 2022 concernant Casa legal et plus largement les possibilités d'améliorer l'accès au public vulnérable à l'aide juridique et la qualité de celle-ci ;
- Proposition de loi Ecolo pour la mise en place de cabinets d'avocats d'approche holistique, 14 février 2023 - Casa legal a été sollicité pour cette proposition de loi, l'asbl est également citée comme ébauche de changement ;
- Réponse du Ministre de la Justice à la proposition de loi en date du 25 septembre 2023, se fondant sur Casa legal également ;
- Rencontres régulières et échanges de notes avec le cabinet ;
- Septembre : Arrêté royal de subvention de CASA LEGAL

Les membres de Casa legal ont déployé une énergie considérable dans la mise en place de ce projet-pilote, tout en continuant à accueillir des nouveaux bénéficiaires tout au long de l'année, en sorte que les activités de « lobby » se sont réduites les derniers mois de 2023.

PERSPECTIVES 2024

2023 a été une véritable année charnière pour l'asbl. L'année 2024 s'annonce encore pleine de projets passionnants pour l'asbl :

La Maison Jaune

L'année 2024 est également l'année qui verra sortir de terre le projet "la Maison jaune". Casa legal et le petit vélo jaune vont s'installer dans un même lieu. Outre cette cohabitation, ce collectif va nous permettre de renforcer nos compétences mutuelles et offrir une offre de services encore plus complète aux familles. La voix des familles pourra être mieux portée par le collectif.

Modélisation

Cette année sera également consacrée au développement du modèle « Casa legal ». 2024 sera la première année pleine du projet-pilote financé par le SPF Justice, avec ses différents axes (SAHO - en ce compris SAHO spécialisé dans la prise en charge des victimes de VIF ; réplication ; MARC pour le public cible de l'asbl). Dés le 1er trimestre 2024 une évaluation de l'impact social est mise en place avec la SAW-B.

.

Gouvernance

Après avoir intégré 9 nouvelles personnes, la dynamique de l'équipe a été fort bousculé positivement et il conviendra de continuer la structuration et le renforcement des compétences de l'équipe.
Un chantier de développement de « pôles » a été amorcé. Il conviendra de développer en 2024 en veillant à maintenir l'interdisciplinarité qui est au coeur de l'action de Casa legal.

Développement du plaidoyer

En 2024, nous souhaitons développer davantage notre service de plaidoyer et augmenter encore les dossiers de principe que nous portons devant les juridictions belges.

Nous souhaiterions également mettre en place une neswletter et réfléchir à un projet de podcast.

Service de médiation

Promouvoir la médiation en développant les contacts avec les associations travaillant avec le public cible de Casa legal et avec différents services de médiation à Bruxelles. Nous souhaitons mener un maximum de médiation et porter la réflexion sur un modèle de "Maison de la médiation pro bono".

Déploiement financier

Enfin, à l'aune de nouvelles élections, l'enjeu financier structurel de l'asbl est une réalité qui nécessitera de déployer de l'énergie pour trouver des solutions pérennes et ainsi permettre de consacrer toute l'énergie nécessaire aux services de Casa legal.

REMERCIEMENTS

Casa legal ne pourrait développer son projet sans le soutien – qu'il soit financier, effectif ou moral – de nombreuses personnes, partenaires publics ou privés, pouvoirs subsidiants.

Nous tenons particulièrement à remercier :

SERVICE PUBLIC FÉDÉRAL JUSTICE

Fondation Roi Baudouin
Agir ensemble pour une société meilleure

safe.brussels

BRABANTIA SERVICE SOCIAL

innoviris .brussels empowering research

equal.brussels égalité des chances

Francophones Bruxelles

vivalis.brussels Se porter bien, vivre mieux

Si vous souhaitez soutenir les activités de Casa legal :

Vous pouvez faire un don ou un ordre permanent sur le compte du **Fonds des Amis de Casa legal**

https://donate.kbs-frb.be/actions/FFO-CasaLegal

Les dons bénéficient d'une déductibilité fiscale à partir de 40€

Interessé·e par nos actions ?

Contactez-nous:
info@casalegal.be

DONNÉES ADMINISTRATIVES

Dénomination

Casa legal asbl
Numéro d'entreprise : 0727.384.093
Compte bancaire (ING) : BE88 3631 9009 1041

Siège social et d'exploitation

Rue des Tanneurs 58, 1er étage
1000 Bruxelles

Adresse postale

Rue des Tanneurs 58, 1er étage
1000 Bruxelles

Personnes habilitées à représenter l'asbl

- MELIS Katia
- SEGERS Noémie
- EBERT Clémentine
- HERNANDEZ-DISPAUX Margarita
- BLANMAILLAND France
- LEBOEUF Mathilde
- DE VIRON Isabelle

Territoire

L'action de l'asbl Casa legal couvre l'ensemble du territoire de la Belgique et particulièrement le territoire de la Région Bruxelles-capitale

Merci d'avoir pris le temps de lire notre rapport.

A L'ANNÉE PROCHAINE !

L'ÉQUIPE DE CASA LEGAL